

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 971

présenté par

Mme Yadan, Mme Guichard, Mme Decodts, M. Pont, M. Pellerin, Mme Delpech, M. Giraud,  
M. Guillemard, Mme Chandler, M. Sertin et M. Frei

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4 AA, insérer l'article suivant:**

Le deuxième alinéa de l'article L. 611-8 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle comporte également une sensibilisation à la citoyenneté numérique, aux droits et aux devoirs liés à l'usage de l'internet et des réseaux sociaux, à la prévention des violences sexistes et sexuelles commises par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique, et à l'usage des dispositifs de signalement de contenus illicites mis à disposition par les plateformes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à mettre en place des sensibilisations aux cyberviolences sexistes et sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur.